

Audioconférence du vendredi 23 avril 2020 avec le Préfet de Région et la DIRECCTE.

Présence syndicale : CGT, CFDT, CFTC, CFE-CGC, UNSA et CGT-Force Ouvrière.

Pour FO : Sylvie GOULET, UDFO 72 ; Philippe ROCHETEAU, UDFO 85.

Dans son introduction le Préfet nous a indiqué qu'il y aurait une instance spécifique Education Nationale la semaine prochaine, que l'évolution de la situation sanitaire évoluait comme on pouvait l'espérer, compte tenu qu'il n'y avait ni traitement, ni vaccin.

Que l'on allait devoir vivre avec le virus comme avec une maladie chronique. Il en déduit qu'en termes de comportement collectif il y aura une grande exigence de responsabilité pour chaque citoyen. La période réhabilite le politique.

Concernant la conférence sociale, pour lui elle est lancée, il remercie les contributions écrites qui lui sont d'ores et déjà parvenues; il invite chacun à revoir les dogmes. Il y a un point de passage à trouver entre économie et santé. Il est reconnaissant et admiratif vis-à-vis des personnels de santé et médico-sociaux. C'est **Avec vous** (en s'adressant à nous syndicats) qu'il va être possible de rétablir l'activité économique, de manière pragmatique.

Ce sont ces propos, qui bien entendu n'engagent que lui.

CHACUN A FAIT ENSUITE SON INTERVENTION.

Pour FORCE OUVRIERE :

Il a d'abord été demandé de préciser les contours de la réunion annoncée avec le Rectorat, avec la présence des UD ? Considérant que le sujet concerne non seulement les personnels de l'enseignement, mais également des personnels des collectivités territoriales, du transport scolaire, et bien sur les parents d'élèves.

Il n'y aura pas de réponse sur ce point.

Concernant l'annonce de la reprise des cours dès le 11mai, nous avons rappelé que pour nous cela était précipité, que nous le mettions en parallèle avec la volonté de faire reprendre l'activité économique au plus vite. Pour nous le préalable était d'avoir les garanties sur la fourniture des EPI pour les enseignants, et tous les personnels concerné, une campagne de tests systématique pour les enseignants et les enfants, que les conditions de sécurité soient également réglées pour les transports scolaires et la restauration.

Concernant l'exigence de reprise économique de la part du gouvernement et du patronat, constat d'une certaine précipitation, avec des situations contrastées selon les entreprises pour l'application des règles de sécurité et notamment des gestes barrières avec plutôt leur respect dans un 1^{er} temps, mais assez rapidement le constat d'une moindre application des principes sanitaires, rappel que c'est à l'employeur de s'assurer de leur application effective, rappel de l'importance des

moyens alloués aux inspecteurs du travail, que leur action va être encore plus importante en direction notamment des petites et moyennes entreprises.

Désaccord de FO à propos des attestations que les employeurs font contresigner par les salariés sur leur état de santé, leurs non contacts avec des personnes atteintes du COVID, leur respect des règles de sécurité. Cette mise en condition, cette atteinte à la vie privée et aux données médicales, cette éventuelle future culpabilisation, cette recherche d'exemption de responsabilité n'étant pas acceptable.

Rappel de nos désaccords sur les modifications du code du travail, la modification du dispositif arrêts maladies dérogatoires à partir du 1^{er} mai, sur les délais de consultations des C.S.E et des C.S.S.C.T.

Constat que certains secteurs s'activent beaucoup pour la reprise d'activité comme la métallurgie, outre que ce sont rarement des entreprises de 1^{ere} ligne, on voit que la gestion des gestes barrières sur les lignes de production est souvent problématique, alors même que l'on est actuellement sur des reprises partielles avec des effectifs réduits. Pour l'agriculture, il est fait état de difficultés de recrutement, c'est aussi la question de niveau des salaires dans cette branche qui se pose crument. Le tourisme va être lourdement impacté, un soutien va s'imposer, devant inclure les personnels saisonniers.

Le gouvernement a annoncé un plan de 39 millions d'euros en direction des salariés en grande difficulté, c'est notoirement insuffisant, fin avril le nombre de salaires et d'allocations partielles qui ne seront pas payés ou le seront partiellement va augmenter considérablement avec les conséquences qui en découlent (agios, loyers, charges fixes ...).

Enfin Force Ouvrière rappelle qu'elle ne participera pas à une Conférence Sociale.

Concernant la thématique sanitaire, le constat est là, il y a toujours un manque prégnant de dispositifs de protection individuels, avec un parallèle évoqué dans certaines entreprises possédant ce type d'équipements pour redémarrer des productions hors produits de 1^{ere} nécessité faisant défaut par ailleurs. Nous avons demandé des informations sur certains produits médicamenteux en tension comme le curare, indispensable en réanimation, ainsi que pour certains antibiotiques. En complément, même demande sur les réactifs indispensables à la réalisation des tests de dépistage. Même demande de transparence sur le nombre d'agents hospitaliers contaminés, toutes catégories professionnelles confondues.

Le directeur régional de la Direccte étant présent, FO rappelle l'impérieuse nécessité de pourvoir à l'augmentation des moyens humains dans les inspections du travail en prévision de cette reprise puisque les inspecteurs seront amenés à contrôler l'application des mesures sanitaires tout en étant en capacité de répondre aux sollicitations des représentants des personnels. Rappel de la revendication FO pour la reconnaissance en maladie professionnelle de tous les personnels atteints par le covid dans le cadre de leur activité.

FO a rappelé sa préoccupation concernant l'entreprise DAHER et l'annonce de réduction d'effectifs.

Dans sa réponse le Préfet a reconnu la tension sur le curare et les réactifs, il a fait sentir qu'il n'appréciait pas notre position par rapport à la reprise le 11 mai dans l'Education Nationale, posant le problème sous l'angle de l'inégalité d'accès à l'éducation lié au confinement, reconnaissant cependant que les conditions que nous y posions étaient sérieuses. Concernant le respect des règles de sécurité et notamment des gestes barrières dans les entreprises, il a vigoureusement plaidé pour une responsabilité partagée entre employeurs et salariés.

La Direccte a annoncé des réunions des Observatoires de dialogue social dans chaque département.

La CFDT a indiqué avoir rassemblé sur une plateforme 8 organisations concernant la conférence sociale et a avancé la date du 30 avril, précisant que la représentativité était « le juge de paix » quant aux organisations devant recevoir l'invitation pour celle-ci.

Ce compte rendu n'a pas la prétention de retranscrire l'ensemble des points évoqués.
